



Du nouveau pour la réduction d'impôt mécénat

Actualité législative publié le **21/09/2020**, vu **789 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2020, les dons consentis par les entreprises ouvriront droit à une réduction d'impôt au taux de 40 % pour les versements qui excèdent 2 M€.

Les entreprises qui consentent un don à un organisme, une association ou une fondation, dépourvu de but lucratif et œuvrant pour l'intérêt général peuvent bénéficier, toutes conditions par ailleurs remplies, d'une réduction d'impôt : la [réduction d'impôt « mécénat »](#).

Actuellement, cet avantage fiscal est égal à 60 % du montant des versements effectués, retenus dans la limite de 5 p. mille du chiffre d'affaires (CA) hors taxes réalisé par l'entreprise ou, si cela est plus favorable pour l'entreprise, à 60 % du montant des versements effectués, retenus dans la limite de 10 000 €.

Pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2020, le taux de la réduction d'impôt sera abaissé : il sera fixé à 40 % des sommes versées, pour la fraction des versements qui excède 2 M€.

Notez que ce nouveau taux de 40 % ne s'appliquera pas aux versements effectués au profit d'organismes sans but lucratif qui proposent les prestations ou les produits suivants :

- fourniture gratuite de repas à des personnes en difficulté ;
- logement de personnes en difficulté ;
- lorsqu'elle est exercée à titre principal, la fourniture gratuite à des personnes en difficulté de :
 - ? soins dispensés aux personnes par les membres des professions médicales et paramédicales réglementées, par les pharmaciens, par les praticiens autorisés à faire usage légalement du titre d'ostéopathe, de chiropracteur, de psychologue ou de psychothérapeute, et par les psychanalystes titulaires d'un des diplômes requis, à la date de sa délivrance, pour être recruté comme psychologue dans la fonction publique hospitalière, ainsi que les travaux d'analyse de biologie médicale et les fournitures de prothèses dentaires par les dentistes et les prothésistes,
 - ? matériels (literie, dispositif d'occultation des fenêtres dans les pièces destinées à être utilisées comme chambre à coucher, etc.), ainsi que meubles de rangement, linge de

maison, équipements de salle de bain et de puériculture, biberons et matériels pour nourrissons et enfants en bas âge, petits et gros appareils électroménagers,

- ? matériels et équipements conçus spécialement pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite,
- ? fournitures scolaires, y compris jouets et jeux d'éveil et éducatifs,
- ? vêtements, y compris chaussures,
- ? produits sanitaires, y compris d'entretien ménager, et produits d'hygiène bucco-dentaire et corporelle,
- ? produits de protection hygiénique féminine,
- ? couches pour nourrissons,
- ? produits et matériels utilisés pour l'incontinence,
- ? produits contraceptifs.

Dès lors, les entreprises qui consentent des dons à ce type d'organisme pourront continuer à bénéficier de la réduction d'impôt mécénat au taux de 60 %, dans la limite de 5 p. mille du CA ou, si elle est plus favorable, dans la limite de 10 000 €.

Source : weblex.fr

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Organiser une buvette](#)
- [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
- [Réussir la création d'une association](#)

- [A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?](#)
- [Appel public à la générosité : à quelles conditions ?](#)
- [Dons aux associations : quelle réduction d'impôt ?](#)
- [La réduction d'IFI pour dons aux associations](#)
- [Comment évaluer un don en nature ?](#)
- [Une association peut-elle remettre un reçu fiscal pour don ?](#)
- [Qu'est-ce qu'une association d'intérêt général ?](#)
- [Comment demander un rescrit mécénat ?](#)
- [Les dons perçus par une association sont-ils imposables ?](#)
- [Associations : comment recevoir un legs ou une donation ?](#)

- Comment trouver un mécène pour financer une association ?
- Comment trouver un sponsor pour financer une association ?